

Rapport de la Présidente

Gabriela Rüttimann

Cette année, le programme de l'assemblée générale qui s'est tenue le 18 mars à la Maison des générations de Berne était chargé. Un compte-rendu détaillé de cette assemblée est disponible dans le présent cahier. Une fois encore, il a été longuement question de l'accréditation. Je remercie sincèrement Peter Schulthess et Sandra Lutz pour l'immense temps et les efforts qu'ils ont investis, et qu'ils continuent d'investir, dans le remaniement des documents. Quatre des huit instituts qui ont rejoints le concept ASP Integral sont d'ores et déjà en rapport avec l'AAQ pour la suite des vérifications. L'agence va dépêcher des équipes d'experts sur place pour vérifier en détail la conformité législative de ces institutions. En tant qu'organisation faitière, l'ASP sera présente sur place durant toutes les vérifications.

Enregistrement de nos membres

Nous procédons actuellement à l'enregistrement de nos membres dans le registre professionnel des psychologues (PsyReg). Or cette opération coïncide par hasard avec et l'actualisation de notre propre base de données. Certains se demandent peut-être s'il est judicieux ou même obligatoire de s'inscrire au PsyReg. En guise de réponse, il faut savoir que tous les psychothérapeutes enregistrés sont réputés reconnus au plan fédéral. Il en va donc de l'intérêt de chacun et de chacune de se faire enregistrer. À un autre niveau, la ré-accréditation de notre association auprès de l'European Association of Psychotherapy (EAP) est conditionnée à une classification de nos membres. Nous sommes accrédités à condition que nous indiquions la méthode thérapeutique choisie par nos membres dans le cadre de leur formation complémentaire. Autrement dit, nous allons devoir prochainement adresser un questionnaire à nos membres.

Prêts pour les négociations tarifaires

L'enquête de la Haute école professionnelle du nord-ouest de la Suisse (FHNW) commandée par le groupe tarifaire des trois associations est terminée. Les résultats des vastes relevés de coûts

et de prestations effectués auprès de psychothérapeutes en exercice ont permis d'établir, sur la base d'un cabinet modèle, le tarif qui nous servira de référence en cas de négociations tarifaires. Bien qu'une réponse ait été annoncée pour le printemps 2017, le Conseiller fédéral Alain Berset ne s'est toujours pas prononcé sur la possibilité d'un remplacement du modèle de délégation par le modèle d'ordonnance. Le Conseil fédéral se justifie en expliquant qu'il attend la publication des résultats de deux études commandées par le BAG. L'une des deux études a déjà été publiée. Elle a analysé la situation de la prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques en Suisse et a conclu que la prise en charge était insuffisante notamment dans les régions périphériques et dans le cas des enfants et des adolescents. La deuxième étude est une étude comparative de la prise en charge thérapeutique en Suisse et à l'étranger.

L'année de la consolidation

Cette année va être marquée par des travaux au niveau de l'organisation. L'intégration complète de la Charte est toujours à l'ordre du jour. Autrement dit, tous les règlements devront être révisés et remaniés. Nous allons procéder au cours de l'année à un test de fonctionnement de l'organigramme mis en place provisoirement. Il faudra également rédiger des descriptifs de tâches et s'attaquer à l'ensemble de la planification. Tout cela aura, in fine, des répercussions sur les statuts. Par conséquent, les membres auront des décisions à prendre lors de la prochaine assemblée générale prévue le 24 mars 2018.

La démission du Président de la Charte, Peter Schulthess, après toutes ces années passées à ce poste, marque une réelle rupture. Son travail, ses mérites et sa personnalité hors du commun ont été salués lors de l'assemblée générale. Il me reste à lui adresser tous mes remerciements pour sa contribution au développement de la psychothérapie en Suisse. Étant donné qu'il reste membre du comité directeur pour un certain temps encore, vous me voyez sincèrement soulagée de ne pas avoir à prononcer mon discours d'éloge tout de suite.

